

Coiffeur | Coiffeuse (adulte)

Le spécialiste du cheveu



Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

Envie de changer de tête ? Laver les cheveux, les couper, les traiter, les teindre, les lisser, les boucler, les friser...

Vous réalisez des coupes, shampoings, colorations, permanente, brushing, chignons... Vous apportez soins et conseils en tenant compte de la mode, de la morphologie et des goûts des clients.

Vous travaillez dans un salon de coiffure qui se charge de l'hygiène et de la mise en beauté de la chevelure de ses clients.

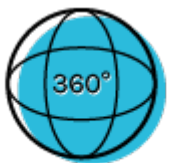
Le métier de coiffeur est un mélange de relationnel, de créativité et de technicité.

Journée type

Dans une ambiance chaleureuse, vous accueillez, écoutez et conseillez les clients.

Vous maniez avec aisance peigne, brosse, ciseaux, tondeuse, pinceaux, produits de soin et de coiffage pour répondre aux attentes du client. Le client profite ainsi d'un moment de bien-être et d'évasion du quotidien. Il repart ravi et relaxé.

Métier de mode en constante évolution, vous vous tenez au courant des nouvelles tendances et techniques.



Visite de l'atelier

Débouchés

Au bout de trois ans de formation, vous pouvez choisir de :

- Ouvrir votre propre salon de coiffure
- Travailler comme ouvrier dans un salon de coiffure

- Vous perfectionner dans une technique propre à la coiffure

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être gestionnaire d'un salon de coiffure ?

Vous devez être résistant (station debout fréquente), avoir le sens du commerce, du relationnel, être à l'écoute, être créatif et avoir le sens de l'esthétisme.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre sens des responsabilités et de l'organisation, et vous aurez acquis des compétences en gestion.

Détails sur la formation:

Horaire:

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

- 1^{ère} année : lundi ou mercredi (9h30 à 17h00)
- 2^{ème} année : mardi (9h00 à 16h30) et 10 séances « coupe homme » en journée les lundis
- 3^{ème} année : mercredi (13h30 à 17h00) et 5 séances « coupe homme » en journée les lundis

Ces horaires ne tiennent pas compte des cours de gestion. Il faut donc rajouter 4 heures supplémentaires au programme de 2^{ème} et de 3^{ème} années.

Le choix du créneau horaire se fait au moment de l'inscription sous réserve de disponibilité.

Programme:

1^{ère} chef d'entreprise (190h)

- Introduction à la formation (2h)
- Communication de base (6h)
- Accueil et accompagnement du client (6h)
- Shampoings et soins capillaires (18h)
- Hygiène, sécurité et ergonomie (8h)
- Mise en forme et coiffage 1 (brushing) (12h)

- Coupes massives et uniforme (H et D) (20h)
- Coupes dégradées et dégradées inversées (H et D) (20h)
- Coupes courtes combinée (H) (20h)
- Coupes combinées actuelles et coupe classique (H) (14h)
- Mise en plis 1 (20h)
- Soutien durable (20h)
- Coloration semi permanente et ton sur ton (24h)

2^{ème} chef d'entreprise (156h)

- Communication (6h)
- Accueil et accompagnement du client (6h)
- Mise en forme et coiffage 2 (4h)
- Coupes combinées (D) (20h)
- Coupes combinées actuelles et coupe brosse (H) (16h)
- Rasage (8h)
- Taille de barbe, moustache et/ou favoris (8h)
- Mise en plis (10h)
- Soutien durable (16h)
- Défrisage (12h)
- Coloration d'oxydation - mèches (16h)
- Coloration, décoloration d'oxydation - mèches (16h)
- Coiffure de circonstance adaptée pour dame et homme (14h)
- Aspects commerciaux (14h)

3^{ème} chef d'entreprise (170h)

- Services coupes dames (24h)
- Service coloration (10h)
- Création total look dames (6h)
- Services coupes hommes (24h)
- Barber shop (10h)
- Création total look hommes (6h)
- Coiffures de circonstances (12h)
- Visite extérieure (8h)
- Coloration végétale (8h)
- Gestion du salon (12h)
- Conception de l'image (4h)
- Installation du salon (16h)
- Gestion des ressources humaines (8h)
- Dynamique des aspects commerciaux (8h)
- Projet d'entreprise (16h)

Cours de gestion (160h réparties sur les 2 dernières années)

- Esprit d'entreprendre
- Création d'entreprise
- Législation
- Stratégie commerciale
- Gestion commerciale

- Comptabilité
- Fiscalité
- Plan financier

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunéré avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré avec le nombre d'heures de pratique minimum obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise "Gestionnaire d'un salon de coiffure" homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion.

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme chef d'entreprise gestionnaire d'un salon de coiffure et certificat de gestion

Prix: 325 € frais d'inscription

Matériel à acquérir pour suivre la formation: +/- 250€ + frais d'impression des syllabi

Durée: 3 ans

Pratique en entreprise obligatoire pour chaque année de formation

Pratique en entreprise obligatoire

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes:

- 4^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)